

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2010**

Le 12 février 2010 à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : Isabelle LAVIE, Philippe LEBEL, Brigitte PISTRE, Jean-Yves POPULU, Fabien MASSON, Virginie GATINEAU, Jean LACOUELLE, Bernard BERTRY, Alain GAUTHIER.

Virginie GATINEAU est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 08/01/2010

Date de publication : 20/01/2010

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du 08/01/2010 à l'unanimité,

2. Commerce et hébergement : aménagement professionnel,

Mme le Maire explique que les subventions demandées pour la construction du commerce et épicerie peuvent être élargies aux matériels professionnels et techniques. C'est pourquoi, un devis estimatif de 35 000€ pour l'achat de ces équipements est soumis à l'approbation du conseil municipal, sachant que le taux de subvention visé serait le même que pour les investissements immobiliers (80%).

Après délibération, le conseil municipal approuve à la majorité, le projet d'équipements complémentaires, autorise Mme le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée, et approuve le plan de financement suivant :

Coût HT	35 000 €
- Subv . FEADER....	10 640 €
- Subv FISAC.....	10 360 €
- Contrat Région.....	7 000 €
- Autofinancement.....	7000 €

3. Commerce et hébergement : création d'un comité consultatif,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter la population par rapport au projet de construction de commerce et hébergement, et du choix du (des) gérant(s),

Considérant enfin que la création d'un comité consultatif a pour objectif de mieux associer la population à l'économie locale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'instituer un comité consultatif pour la durée du présent mandat.
- De fixer sa composition à 20 membres, sachant que huit des conseillers ont souhaité être membres,
- De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout sujet concernant la construction du commerce et de l'hébergement ainsi que du choix du ou des gérants. Ce comité consultatif aura également pour objet de définir les services fournis par le nouveau commerce.

4. Parc naturel régional du Perche : désignation des délégués,

Suivant les statuts du Parc naturel régional du Perche,

Suite à l'adhésion de la commune de Frazé au PNRP,

Suivant l'article L.5211.8 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués, à l'unanimité :

Brigitte PISTRE comme titulaire

Isabelle LAVIE comme suppléante

5. Création d'un poste de rédacteur : modification de durée hebdomadaire.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste actuel (22/35^{ème}) de rédacteur pour assurer le secrétariat de la Mairie,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste de rédacteur, poste permanent à temps non complet à raison de 31 heures par semaine à compter du 01/07/2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la création dudit emploi à compter du 01/07/2010 ;
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

6. Travaux d'assainissement : demande de subventions,

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 08/01/2010 concernant les travaux d'assainissement du chemin des Houdraises afin de permettre un bon écoulement des eaux pluviales qui endommagent actuellement la chaussée, pour un montant HT de 6535 €

soit 7815.86 € TTC, Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement suivant :

- subvention Département FDAIC (25% du HT) :	1 634.00 €
- réserve parlementaire	3 500.00 €
- autofinancement :	2 681.86 €
TOTAL TTC	7 815.86 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter les financements pour cette opération et approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel.

7. Demande de subvention,

Mme le Maire expose le projet du Comité des Fêtes de Frazé, de former ses membres aux gestes de premiers secours. En effet cet élément de sécurité peut être très utile lors de l'organisation de manifestations. Le conseil décide à l'unanimité de subventionner la formation aux premiers secours à hauteur de 180 € soit dans la même proportion que les subventions versées respectivement par le Conseil Général et le Comité des fêtes. C'est ainsi une somme de 12 € qui restera à la charge personnelle des membres participant à la formation.

9. Communauté de communes du Perche Thironnais : convention pour réalisation de travaux de voirie,

Mme le Maire expose qu'il convient d'établir une convention entre la Communauté des Communes du Perche Thironnais et la commune de Frazé, afin de fixer les conditions de réalisation des opérations de gros travaux de voirie et les conditions de répartition des coûts de leur réalisation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention entre la communauté des communes du Perche Thironnais et la commune de Frazé.

L'intérêt premier de la convention de travaux avec la CDC du Perche Thironnais est de minimiser pour la commune le coût d'entretien de la voirie.

10. Divers

- Mme le Maire indique que la commission communale des Impôts se tiendra début mars.
- Mme Le Maire informe le Conseil des travaux effectués par les employés communaux dans la salle des fêtes: ainsi le bar et les lambris ont été peints en bleu afin d'être en harmonie avec les rideaux; de même une protection a été installée autour des lavabos. Un devis pour équipements complémentaires de la cuisine a été demandé,
- Suite à un affaissement de la chaussée au niveau du Moulin d'Ezanville, le Conseil Général prévoit la réfection de la voirie qui est actuellement sécurisée.
- LECAP : conférence le 04 mars à Brou sur « les humeurs de la terre ».
- Mme Le Maire informe le Conseil du passage d'un rallye de voitures anciennes organisé par le Rotary Club de Meaux en date des 24 et 25 avril 2010.
- Monsieur Philippe LEBEL informe le Conseil qu'il a reçu les entreprises retenues pour la réalisation des travaux du commerce et chambres d'hôtes. Celles-ci ont signé leur notification de prise en charge des travaux. Les travaux devraient débuter avant la fin du mois de février 2010.
- Mme Le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion de PAYS PERCHE le 25 février prochain.
- Le Conseil a décidé d'organiser début mars une réunion en présence de tous les intervenants concernés afin de préparer d'ores et déjà les journées du patrimoine, étant précisé que le thème national n'est pas encore défini.
- Mme Le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion sur les travaux d'enfouissement: la route de Brou devrait être terminée fin février et début mars débuteront les travaux de la rue du puits. Plusieurs habitants avaient demandé de

modifier l'implantation de deux mats pouvant s'avérer gênants notamment pour les entrées de garage, cette modification ne posera aucune difficulté selon les services concernés.

- Le Conseil décide de réfléchir à la création d'une page web dédiée au syndicat des eaux.

- Le Conseil se félicite de la réussite de la projection du film HOME qui a réuni environ 80 personnes ainsi que de la qualité de l'intervention de Monsieur SOUQUET BASIEGE.

- Mme Le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion de la Commission Développement Durable au sein de la communauté de communes en date du 26 février, le but étant d'informer les élus sur les nouvelles normes de développement durable en matière de bâtiment.

Une réunion similaire aura également lieu le 8 avril à Frazé, destinée cette fois-ci aux équipes municipales afin d'aborder notamment la question du fleurissement durable.

- Mme Le Maire informe le Conseil avoir reçu le 11 février la notification de la subvention de l'agence de l'eau destinée aux travaux d'assainissement de la rue du puits.

- Courant mars, une lecture publique sera organisée en salle du conseil, le thème et la date précis seront communiqués ultérieurement, de même une soirée dictée devrait être organisée courant avril sur Brou.

- Le Conseil charge Monsieur Fabien MASSON d'étudier l'intérêt de l'acquisition d'un tracteur JOHNDEER de 75 chevaux au prix HT de 20.000 € lequel présente l'intérêt de pouvoir effectuer des gros travaux sans pour autant nécessiter le permis poids lourd. Ce tracteur pourrait être équipé d'une épareuse, d'un petit chargeur voire d'une lame de déneigement. Il pourrait ainsi aider à l'entretien des vallées, au déneigement voire également brasser du calcaire et permettre de faire des économies en ayant moins recours à la sous-traitance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 35.